

CTM du 27 septembre 2019 : déclaration CFDT

Le [CTM budgétaire](#) du 27 septembre 2019, et le rendez-vous bilatéral obtenu le 03 octobre 2019, sont l'occasion pour la CFDT du ministère de l'Agriculture d'exprimer certains points de vigilance et de désaccord sur les choix budgétaires et de réorganisation des services.

Situation au MAA, ses services déconcentrés et ses établissements

Dans un contexte de réformes tous azimuts, touchant l'ensemble des personnels, l'anxiété est croissante chez les agents du ministère de l'Agriculture quant à l'avenir de leurs missions, de leur carrière et de leur lieu de travail, tant en services déconcentrés, qu'en administration centrale et chez les opérateurs du ministère.

L'absence de vision pour l'[ONF](#) est incompréhensible et la fin des droits Inao nous interroge fortement ; cette décision remet en cause un système qui fonctionne de par une implication forte des professionnels.

En ce qui concerne les effectifs, nous constatons, sans surprise, une baisse dans tous les secteurs d'activité. Le maintien global des effectifs est essentiellement lié aux



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

postes sur le BOP 206, afin de faire face au Brexit... si jamais l'hypothèse d'un Brexit dur se confirmait fin octobre.

Par contre, ce qui sera dur avec certitude, ce sont les conditions de travail des agents :

– en DDI avec des moyens support plus éloignés des missions métier, et un nouveau « choc de culture » avec une prise en main par le ministère de l'Intérieur. La mise en place des SGC va se faire à marche forcée et a minima, sans moyen financier alloué à cette restructuration qui ne veut pas dire son nom... pour éviter de mobiliser les moyens financiers auxquels les agents devraient pouvoir prétendre ? Pour la CFDT, c'est inacceptable et nous l'avons d'ailleurs signifié dans un [courrier adressé au premier ministre](#) ;

– dans les DRAAF et chez les opérateurs, avec toujours moins d'agents pour réaliser les mêmes missions, particulièrement sur le BOP 215 ;

– en administration centrale, où les réorganisations imposées par le gouvernement vont également impacter les fonctions support et RH. Les réductions d'effectif du BOP 215 ne vont rien arranger aux difficultés de gestion des agents, aggravées par la mise en place de RenoirRH. Les agents sont exaspérés par les erreurs et les retards de prise en compte des évolutions dans leur carrière, et les contractuels mis en grande difficulté financière. Et que dire du mal-être des agents du



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

SRH, engendré par un logiciel qui nous avait été vendu comme un progrès et qui nous ramène 20 ans en arrière ?

– pour les missions relatives à la sécurité sanitaire des aliments aussi, l'année qui vient s'annonce incertaine. Dans les Sivep amenés à fonctionner 7j/7 et 24h/24 à cause du [Brexit](#), où l'organisation projetée conduirait à des conditions de travail fortement dégradées impactant directement la santé des agents. Mais également à la DGAL et dans les services départementaux en charge de la « protection des populations ». La CFDT sera particulièrement attentive aux propositions d'organisation qui seront retenues suite aux conclusions de la mission inter-inspections, dont le rapport est attendu pour fin octobre. Y trouvera-t-on une réponse au devenir des DD en charge de la PP ? En effet, à ce stade, si la circulaire sur l'OTE est claire quant à la constitution des nouvelles DDICSTE (regroupant une partie des missions des UT des Direccte et les missions des DDecCS), elle reste très floue sur le devenir de la mission « PP » (particulièrement pour les départements actuellement dotés d'une seule DDCSPP)...

Ces réorganisations ne seront pas sans conséquence sur le rôle et l'avenir de notre ministère.

Plus largement, pour la CFDT, les baisses d'effectifs relèvent encore une fois de choix politiques purement budgétaires et court-termistes, qui ne tiennent pas compte des réalités sur le terrain pour assurer les missions de service public dont

nos concitoyens ont particulièrement besoin. C'est pourquoi la CFDT revendique la mise en place d'un « [bouclier territorial de services publics](#) », seul à même de garantir une réduction des fractures sociales et territoriales qui marquent trop notre société actuelle. Malheureusement, le projet de « [Maisons France Services](#) » tel qu'il apparaît aujourd'hui, guidé encore une fois par une volonté de désengagement de l'État et de réduction de ses implantations dans les territoires, génère plus de doutes que d'enthousiasme, tant pour les usagers que pour les agents.

Enseignement agricole

Depuis 2017, la cure d'amaigrissement en ETP a débuté et va se poursuivre. L'enseignement agricole public et privé en subit les conséquences et peine à garder une image positive en matière d'innovation pédagogique, d'accompagnement, d'insertion scolaire et surtout d'inclusion : les moyens font défaut et la précarité progresse. Faire mieux avec moins est une feuille de route difficile à conduire. Les équipes ne peuvent plus réaliser correctement l'ensemble des cinq missions confiées à l'enseignement agricole.

Les SRFD sont dépouillés d'une partie des chargés de mission en coopération internationale, en animation pédagogique et en animation des nombreux réseaux, dont celui d'Enseigner à produire autrement... En centrale, la DGER devrait subir une cure d'amaigrissement alors que de nombreux agents n'arrivent



plus à conduire dans les temps diverses missions ; ils sont surchargés et devront faire mieux avec moins d'ETP.

La loi de transformation de la fonction publique et la kyrielle d'arrêtés qui s'annoncent ne sont pas pour les rassurer :

- disparition des compétences des CAP, dès janvier 2020, lieu où les organisations syndicales pouvaient encore faire remonter des dysfonctionnements au sein des EPL et partager de belles réussites et leurs expériences ;
- recours accru aux contractuels, freinant les possibilités de concours de titularisation.

Citons cependant quelques dynamiques positives :

- la revalorisation salariale des agents de catégorie 3 de l'enseignement agricole privé ;
- un plan d'envergure et de qualité, « [l'Aventure du vivant](#) », est en route ; c'est un élément qui a participé à un meilleur recrutement. Ces augmentations d'effectifs dans la formation initiale scolaire et dans l'apprentissage sont de bon augure.

Concernant l'enseignement agricole supérieur, le projet stratégique pour les 12 écoles est loin d'être limpide : qui va se marier ou se pacser avec qui ? Qui va se séparer de qui ? Et pour quels bénéficiaires ? Dans ce contexte, la CFDT est attentive au sort qui sera réservé aux collègues, qui sont en quête de sens et de lignes directrices.



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

Garderons-nous les moyens de nos ambitions ? c'est la question récurrente depuis plusieurs années...

Après le coup de rabet de l'an passé, il va falloir arrondir les angles pour que les équipes conservent leur dynamisme, leur motivation et leur implication.